

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1663**

commune (s) : Vénissieux

objet : Autorisation donnée à la société Spirit Grand Sud de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur les biens communautaires situés 229 à 235, route de Vienne et 2 à 10, rue du Moulin à Vent et cadastrés sous les numéros 1171, 605, 02 et 01 de la section 0A

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur : Monsieur Blein**

**Président : Monsieur Jean-Paul Bret**

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

**Bureau du 5 juillet 2010****Décision n° B-2010-1663**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation donnée à la société Spirit Grand Sud de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur les biens communautaires situés 229 à 235, route de Vienne et 2 à 10, rue du Moulin à Vent et cadastrés sous les numéros 1171, 605, 02 et 01 de la section 0A**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par actes des 12 décembre 1982, 31 décembre 1996 et 25 octobre 2004, des tènements immobiliers situés 229 à 235, route de Vienne et 2 à 10, rue du Moulin à Vent, situés à Vénissieux, et cadastrés sous les numéros 1171, 605, 02 et 01 de la section 0A.

Afin de pouvoir réaliser un programme de logements en accession sociale et en accession libre pour une SHON estimée globalement à environ 4 505 mètres carrés, la société Spirit Grand Sud a sollicité la Communauté urbaine pour que ces tènements lui soient cédés.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder le cas échéant la réalisation de ce projet, il est proposé d'autoriser d'ores et déjà la société Spirit Grand Sud ou toute société ou personne se substituant à déposer des demandes de permis de construire et de démolir ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la société Spirit Grand Sud ou toute société ou personne se substituant à déposer un permis de construire et de démolir portant sur les tènements communautaires situés 229 à 235, route de Vienne et 2 à 10, rue du Moulin à Vent, situés à Vénissieux, et cadastrés sous les numéros 1171, 605, 02 et 01 de la section 0A afin de pouvoir réaliser un programme de logements en accession sociale et en accession libre.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.**